

DEFENDRE
INFORMER
SOUTENIR
REPRESENTER

AGL

WWW.AGLOUVAIN.BE

PV DU CONSEIL
EXCEPTIONNEL DU
5 FÉVRIER 2018:
VOTE DU
RÈGLEMENT
ÉLECTORAL

Assemblée Générale des étudiant·e·s de Louvain

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES PRÉSENT·E·S :

Aharon Limor, Barreau Julien, Chramti Yassine, Covolan Noé, De Munck Anaïs, Dierckx Santiago, Forget Baptiste, Fraipont Mathilde, Gérard Cécile, Gomes Basil, Jane-Aluja Hélène, Karakadioglu Dilay, Kuetgens Melvyn, Langumier Hélène, Leclercq Kimberley, Lefèvre Marie-Hélène, Legast Magali, Lurquin Charles, Mattenet Sébastien, Mottoulle Blaise, Nagy Axel, Rixhon Maëlle, Robinet Benjamin, Sebert Julien, Uyttendaele Laura, Van Steenberghe Antoine, Vanderstraeten Eloïse, Vandoorne Pierre

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Apolito Thomas donne procuration à Kuetgens Melvyn
Boccardo Matteo donne procuration à Rixhon Maëlle
Chabot Caroline donne procuration à Van Steenberghe Antoine
Colard Marie donne procuration à Covolan Noé
Dushime Daniel donne procuration à De Munck Anaïs
Karavidas Ilias donne procuration à Chramti Yassine
Khamallah Nawri donne procuration à Dierckx Santiago
Khayar Ibrahim donne procuration à Gomes Basil
Leterme Charline donne procuration à Nagy Axel
Noumair Pacôme donne procuration à Leclercq Kimberley
Pierre Nicolas donne procuration à Jane-Aluja Hélène
Ponce Maria Fernanda donne procuration à Mottoulle Blaise
Sanders Guillaume donne procuration à Robinet Benjamin
Sellier Quentin donne procuration à Gérard Cécile
Suarez Julian donne procuration à Karakadioglu Dilay
Xhonneux Mathieu donne procuration à Barreau Julien

AUTRES MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Haddioui Eléonore, Moreau Célestine, Bodson Cathy, Massin Tanguy, Nininahazwe Françoise (permanente AGL), Ruwet Eva (Permanente AGL)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil

2. Divers

3. Présentation du règlement électoral par Tanguy Massin

4. Questions / Réponses

5. Vote

DÉROULEMENT DU CONSEIL

1. Accueil des conseillers

2. Divers

- Site internet: on attend votre aide (cfr mail reçu par tous les conseillers)

Santiago Dierckx: vous avez reçu un formulaire pour avoir votre avis, votre aide nous est précieuse

Hélène Langumier: présentation par Tanguy du règlement électoral et des discussions qui ont lieu au niveau de la com élec.

3. Présentation du règlement électoral par Tanguy Massin

Tanguy Massin: je suis membre de la comelec. (voir ppt Tanguy)

Grandes modifs:

1. Restructuration du règlement électoral ==> on a remis les articles dans un ordre plus logique
2. Gestion des plaintes
3. Intervention d'un médiateur choisi par la communauté universitaire (permanences hebdomadaires)
4. Clarification du travail des auditeurs. Possibilité de s'assister d'experts pour limiter les soucis.
5. Election des candidats CGEI ==> on garde le même ordre mais on rajoute les sièges CGEI en facultatif
6. Modification et clarification des règles de suppléance et de cooptation
7. Le panachage a été rejeté étant donné les modifications importantes que cela apportait
8. Calendrier (dates importantes)

* Dépôt des candidatures: avant le 12/03

* Dépôt des listes et portes parols: 19/03

* Scrutin: du 26/03 au 28/03

* Dépouillement: 29/09 à 17h. Ce dépouillement est public. On va essayer de le rendre plus fun.

4. Questions

1. Restructuration:

Santiago Dierckx: est-ce qu'il y a une table de concordance?

Françoise Nininahazwe: oui, elle va vous être envoyée bientôt

Vote:

pour: 33

contre:0

Abst: 1

2. Faciliter et sécuriser les plaintes

Cécile Gérard: faute d'orthographe (plaine au lieu de plainte)

Vote:

Pour: 33

Contre: 0

Abst: 1

3. CGEI

Pierre Vandoorne: Est-ce qu'on pourrait pas rendre un siège CGEI obligatoire? Vu que maintenant les sièges sont facultatifs?

Tanguy Massin: non ce sont les ajouts qui sont facultatifs. On rajoute 2 sièges au total des sièges facultaires et universitaires.

Pierre Vandoorne: ça diminue la représentativité du conseil ?

Benjamin Robinet: la CGEI ne pourrait pas être un collège à part entière? Cela permettrait d'avoir d'office 4 sièges sans que ça ne grignote sur les autres sièges universitaires.

Tanguy Massin: la solution a été envisagée. Mas le souci est que dans ce cas on devrait rajouter 4 sièges. Il faut aussi garder en mémoire qu'il faudra intégrer Saint-Louis lorsque la fusion sera effective. Ca permet aussi l'incitation à mettre les candidats CGEI en avant pour qu'ils soient élus de manière "normale". On pourrait créer un collège à part mais alors on dissocierait les élections. La philosophie est de les considérer comme des conseillers à part entière. Les dissocier risquerait de les singulariser.

Vote:

Pour: 34

Contre: 0

Abst: 1

3. Panachage des votes

Hélène Langumier: pour ce point -ci on doit discuter si on veut faire un GT l'année prochaine.

Questions: NON

Vote: ouverture d'un GT sur le panachage

Pour: 0

Contre: 27

Abst: 9

Sébastien Mattenet: je vois l'intérêt de l'ouverture d'un GT mais pas sur ce point là.

Tanguy Massin: Ouvrir un GT ça veut dire y aller. On a eu que deux conseillers la dernière fois.

Benjamin Robinet: Que ceux qui veulent un GT se mettent ensemble?

Hélène Langumier: l'avantage du GT c'est d'avoir un cadre.

4. Suppléance

Santiago Dierckx: ca concerne quelle suppléance? Si un candidat change de faculté, peut-il avoir le siège ou pas?

Tanguy Massin: lors du changement de faculté, la faculté prise en compte est celle de l'élection, donc le changement n'est pas pris en compte. Pour la suppléance, le système en place est celui-ci: lors d'une démission d'un conseiller au collège facultaire, on va choisir un candidat de sa faculté pour le remplacer et si il n'y en a plus on va puiser dans le collège universitaire.

Santiago Dierckx: Lorsqu'il n'y a plus aucun candidat dans une faculté, il reste des places au collège facultaire (ex. EPL) et qu'il n'y a plus de siège dans le collège universitaire?

Tanguy Massin: Dans ce cas si ce n'est pas pris en compte.

Julien Sebert: Qui décide si on prend quelqu'un du collège universitaire pour le mettre dans le collège facultaire?

Tanguy Massin: on vérifie sur la liste du démissionnaire s'il y a des candidats en suite utile. S'il n'y en a pas, il n'est pas mentionné dans le règlement électoral comment on le prend. Cela n'a pas vraiment d'impact. Il faudra de toute façon prendre le premier en liste de suppléance

Santiago Dierckx: que se passe-t-il si il n'y a aucun candidat dans une faculté? Quelle est la procédure de cooptation au sein du conseil de faculté? Est-ce toujours la même lorsqu'il n'y a plus assez de candidats?

Tanguy Massin: Pour la cooptation au conseil AGL: c'est au conseil de déterminer les modalités. Pour les conseil de fac, ca a été clarifié que les membres doivent constituer un tiers. Une proposition de cooptation est proposée par le conseil de fac et doit être approuvée par le conseil AGL. Pour les conseils de site, il y a juste une information du conseil AGL.

Rappel à la présidence du conseil: il faudra prévoir un moment dans le conseil agl pour déterminer les modalités de cooptation

Vote:

Pour: 37

Contre: 0

Abstention: 4

Présentation de l'amendement de Sébastien Mattenet: art. 44 les contestations pendant le vote, on a le droit seulement si on les formule dans l'heure qui suit le scrutin?

Sébastien Mattenet: je vois ça comme on n'a pas le droit de faire des contestations pendant le scrutin mais seulement après. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas faire de contestations sur le scrutin pendant le scrutin. J'aimerais donc rajouter l'amendement.

Tanguy Massin: effectivement, c'est mal formulé; ce qui est mis dans le calendrier et c'est l'esprit dans lequel on voulait être: Durant la période du scrutin, et jusqu'à 1h après la fermeture du scrutin, on peut formuler une plainte. On va modifier ça en réunion demain.

Remarques par rapport à l'amendement?

NON

Vote:

Amendement approuvé à main levée

Benjamin Robinet: Germain (ancien président du conseil) avait proposé de faire des panneaux d'affichage pour le conseil. J'aimerais qu'on prévoit des espaces de publications et d'affichage pendant la campagne. Pour éviter les problèmes de sur clash. Il faudrait des parts égales par listes pour mettre leurs affiches. Dans le règlement il est mentionné le fair play électoral, cependant, il me semble que cette notion n'est pas définie. J'aimerais que la comelec clarifie ce qu'on entend par fairplay électoral. Ça donnerait des lignes directrices.

Blaise Mottouille: Dans la même idée de Benjamin par rapport aux clashes, il faudrait limiter le nombre d'affiches disponibles. C'est inutile d'un point de vue du taux de participation, et on se met à dos toutes les autres organisations à LLN. c'est une source de tension entre listes, et d'un point de vue écologique c'est du gaspillage de papier. Ce serait bien d'avoir un stock limité d'affichage en début de campagne.

Tanguy Massin: effectivement, on a eu cette discussion. Ça a été recommandé. On a quand même eu des réserves par rapport à la réelle efficacité. Ça n'a donc pas été retenu par la comelec. C'est une rectification qui peut encore être apportée, cela pourrait être amené lors du CASE de jeudi. Il faudrait que vous ameniez ce point au CASE pour être sur. Pour la limitation des affiches, c'est une bonne idée mais le seul moyen de vérification est dans le remboursement des dépenses. Pour le fairplay électoral, un engagement est signé par les candidats au moment du dépôt des candidatures, et ce terme sera défini à ce moment-là. Mais l'idée n'est pas de lister de manière exhaustive les choses à ne pas faire. On est tenu de se limiter à cela. On appelle aux futures listes de faire aussi ce travail et de sensibiliser ses candidats.

Charles Lurquin: Si on décide d'interdire le placardage sur d'autres endroits, il faut prévoir un mécanisme de contrôle.

Autre chose: l'an passé, il y avait eu des problèmes dans les stands de votes électroniques. On avait envisagé d'acheter des cartes sim pour pouvoir se déplacer plus loin dans la ville. Quid?

Tanguy Massin: Pour le surclash, n'oubliez pas que la comelec a un pouvoir sur les listes et candidats. Si un

cerle surclash un panneau dédié aux élections, on ne saura rien faire. Pour les stands de vote; on apporte une grande attention à leur organisation. On va acquérir des cartes sim pour avoir de la 4g et pouvoir ne plus dépendre du wifi. Il y aura également une attention particulière à la participation effective des candidats au stand de vote.

Benjamin Robinet: je veux dire à la comelec de ne pas nous surestimer, on a une moyenne d'âge très basse.

Limor Aharon: Par rapport aux lieux de clash, personnellement, je rejoins l'idée de lieux dédiés. Petite nuance: limiter le nombre de panneaux c'est bien mais n'empêchera pas les surclashes et les tensions qui découlent de la situation actuelle. Je rejoins donc l'idée de panneaux dédiés.

Antoine Van Steenberghe: pour les zones de clash je trouve ça débile de réduire les zones. Et comme solution, on peut limiter la période de clash à une durée de temps.

Autre point: à propos des conseillers élus et de leur remplacement, cela varie d'année en année. Lorsqu'on attribue les rôles de conseillers facultaires, aujourd'hui ce n'est plus la même chose que ce qui avait été décidé pendant les élections. Il y a un flou qu'il faut fixer.

Tanguy Massin: Beaucoup de soucis sont liés au comportement, et on peut y apporter des réponses techniques, mais le problème fondamental est que cela ne marche que si les personnes sont de bonne volonté.

Pour les conseillers élus, le problème est résolu avec la liste de suppléance, cela est bien formalisé.

En cas de démission d'un conseiller facultaire et qu'il n'y a plus de gens de cette faculté, on prend un remplaçant universitaire de cette même-liste.

Melvyn Kuetgens: la première chose serait de contacter les différents collectifs pour ne pas qu'ils viennent placarder sur nos affiches!!!

Santiago Dierckx: Deux éléments: s'il y a des gens hors listes qui font des opérations illicites, est-ce que ce recours au Vice-Recteur est efficient? Est-ce que la comelec a quelque chose à dire là-dessus? Pour la campagne neutre, changements?

Baptiste Forget: je ne pense pas que le fait de mettre des panneaux réservés pour ça soit une nulle idée. (Cfr présidentielles françaises). Personne ne viendra surclasher dessus si on définit des endroits spécifiques. Ce serait du foutage de gueule. Je pense que ça peut être respecté si c'est dans le règlement. C'est un gaspillage de temps, de thune et d'énergie. On doit mettre notre énergie à défendre nos idées et non pas notre territoire.

Hélène Langumier: Chaque personne a un droit de parole. Si plus personne n'a rien à dire, vous pourrez vous exprimer une 2ème fois.

Tanguy Massin: graduation des punitions: la 4ème renvoie au Vice-Recteur, mais ce n'est le cas que si c'est une raison grave. La comelec n'a aucune prise. La campagne neutre commence dès l'ouverture du scrutin. L'ouverture du scrutin est le 26/03 à 00h donc toute propagande doit s'arrêter à 23h59.

Pour les panneaux; on doit aussi compter sur la maturité des candidats. Des sanctions sont prévues si certains points ne sont pas respectés. Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'annulation pure et simple d'une liste

Maëlle Rixhon: Casquette de conseillère: y aurait-il moyen de faire un système pour qu'on ait un soupçon de motivation supplémentaire pour le Conseil AGL? J'aimerais qu'on imagine un système de bonne gouvernance du conseil. Pour que les conseillers sachent à quoi ils s'engagent en devenant conseillers. Veiller à ce qu'on ne les engage pas en dernière minute, et qu'il n'y ait pas de conseiller "par accident". Je veux que les gens qui s'engagent sur les listes soient conscients de ce à quoi ils s'engagent. C'est un point

ouvert que je renvoie à la comelec ou à vous tous, les conseillers.

Benjamin Robinet: quand tu t'inscris pour les élections, il y a une petite case à cocher pour te faire réaliser que tu peux siéger.

Maëlle Rixhon: oui mais les gens n'en sont pas conscients

Tanguy Massin: on a déjà réfléchi sur ce point. Il y a déjà un engagement formel de la part des candidats conseillers. La comelec n'a de pouvoir que pour le scrutin; une fois qu'il est validé, elle n'a plus aucun pouvoir. La seule chose qu'elle pouvait faire avant, c'était d'obliger toute personne candidate à déposer une lettre de motivation jugée sur le fait que la personne en ait juste bien déposé une, mais pas sur le fond de la lettre. On ne pourra jamais vraiment empêcher ce genre de chose mais ça peut aider. Cela n'a pas été retenu mais ça peut être appuyé par le conseil.

Autre mesure (plus punitive): La comelec pourrait se charger de la publication de données sur l'assiduité des conseillers de l'année qui se termine.

Magali Legast: par rapport à ce que Bapstiste disait, je suis d'accord avec lui, les candidats ne risquent pas de clasher ailleurs car il y a des sanctions. Le problème serait que les autres clashent sur nous (kap, cercles etc.) Si on envoie un mail à tous les cercles, régionales etc. pour dire "cette année on ne va pas clasher sur vos affiches donc ne clashent pas sur les nôtres". Il faut qu'ils comprennent que ça les avantage aussi. Par rapport à l'implication des conseillers: on pourrait décider que si les candidats démissionnent après le tout premier conseil, ils ne puissent pas se réinscrire aux prochaines élections? Est-ce que c'est dans le pouvoir de la comelec d'empêcher que des gens se représentent si ils n'étaient pas engagés durant l'année ou si ils terminent leurs études l'année suivante.

Tanguy Massin: Je suis pas sûr que techniquement on puisse empêcher aux candidats de se réinscrire (cf. Décret participation). Vu l'implication lourde, ça ne pourra s'envisager que pour l'an prochain.

Hélène Langumier: le temps tourne! L'idée est de se décider sur ce qu'on demande à la comelec par rapport aux panneaux (avec par exemple des numéros ou des espaces par liste). Et ensuite, qu'on puisse approuver ou non le calendrier des élections, donc il faudrait qu'on se dépêche.

Blaise Mottouille: Le conseil n'a pas encore statué sur cette histoire de clash mais dans le cas où on se dirigerait vers ce dispositif, Quid des petites affiches (photos de listes)? Et de la clash intérieure? On continue à autoriser cela?

Tanguy Massin: c'est devant ce genre de questions que le point a été abandonné en comelec. Il faudrait formuler une proposition concrète et précise pour qu'on puisse la proposer au CASE.

Anaïs De Munck: il y a un côté malsain par rapport au budget et la manière dont il est attribué. Les listes ont plus de budget si elles ont plus de candidats. Ce qu'on débat maintenant découle d'une structure plus globale. Et est-ce qu'on a besoin d'avoir 120 candidats pour avoir un budget pour mener une campagne?

Pierre Vandoorne: budget: la comelec décide du budget alloué aux listes, est-ce que le conseil peut approuver ce budget attribué aux listes?

Tanguy Massin: ce qui est fixé dans le règlement c'est le budget par personne/liste. il n'y a pas d'approbation car on ne peut pas anticiper combien va coûter une campagne.

Maëlle Rixhon: Tout le monde part, il faut qu'on vote.

Pierre Vandoorne: pour la méthodologie par rapport à l'affichage, on peut limiter le nombre d'affiche, le

budget, le temps d'affichage ou les endroits autorisés. Il y a plein de solutions différentes!

Maëlle Rixhon: ça vous va si on fait une note de bon fonctionnement de la campagne électorale?

Tanguy Massin: la note ne sera pas du ressort de la comelec!

Maëlle Rixhon: par rapport au nombre d'affiches, parfois il faut en commander un minimum!

1. Vote: Principe de limitation

Pour: 10

Contre: 14

Abst: 12

2. Limitation du lieu d'affichage

Pour: 23

Contre: 6

Abst: 9

3. Limitation de la durée

Pour: 16

Contre: 12

Abst: 6

4. Utiliser des panneaux spécifiques fixes sans surclash

Pour: 30

Contre: 0

Abst: 4

5. Calendrier

Pour: 17

Contre: 2

Abst: 5

FIN